

Département
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.130**Séance du **DIX-HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 12 décembre 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET

4 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Véronique FENEUL, Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mme PAILLASSON et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

OBJET : Budget principal – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2024

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 et en application de l'article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la commune et pour ses créanciers, car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2023, hors reports et hors dette, représentent un montant 17 813 666.64€. La limite maximum de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2024 est donc de 4 453 416.66€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées, selon de détail comme suit :

2023.130

Nature	Libellé nature	Crédits votés en 2023 (BP+BS+DM) hors RAR	REPARTITION Quarts des crédits arrondis
10226	Taxe d'aménagement	50 000.00 €	12 500.00 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves		50 000.00 €	12 500.00 €
202	Frais d'urbanisme	80 000.00 €	20 000.00 €
2031	Frais d'études	2 160 621.27 €	540 150.00 €
2033	Frais insertion	12 060.00 €	3 010.00 €
2051	Concessions, droits similaires	82 673.27 €	20 660.00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		2 335 354.54 €	583 820.00 €
2041512	Subventions d'équipement GFP de rattachement	148 703.80 €	37 170.00 €
2041582	Subventions d'équipement autres groupements	105 470.00 €	26 360.00 €
2046	Attributions de compensation d'investissement	2 500.00 €	620.00 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées (sauf opérations)		256 673.80 €	64 150.00 €
2111	Terrains nus	1 444 600.00 €	361 150.00 €
2112	Terrains de voirie	513 924.00 €	128 480.00 €
2115	Terrains bâtis	2 491 000.00 €	622 750.00 €
2116	Cimetière	55 330.40 €	13 830.00 €
2128	Autres agencements et aménagements	66 241.00 €	16 560.00 €
21312	Constructions Bâtiments publics - Bâtiments scolaires	193 806.00 €	48 450.00 €
21318	Constructions - Autres bâtiments publics	39 139.60 €	9 780.00 €
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	138 650.88 €	34 660.00 €
2138	Constructions - Autres constructions	75 087.33 €	18 770.00 €
2151	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	132 648.12 €	33 160.00 €
2152	Installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie	733 536.76 €	183 380.00 €
21534	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	262 000.00 €	65 500.00 €
21538	Réseaux divers - Autres réseaux	376 171.64 €	94 040.00 €
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	43 000.00 €	10 750.00 €
215731	Matériel roulant	40 000.00 €	10 000.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 231.69 €	1 300.00 €
21828	Autres matériels de transport	147 767.30 €	36 940.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	41 400.00 €	10 350.00 €
21838	Autre matériel informatique	66 000.00 €	16 500.00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	33 676.11 €	8 420.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	87 229.52 €	21 800.00 €
2185	Matériel de téléphonie	14 821.20 €	3 700.00 €
2188	Autres	276 891.94 €	69 220.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (sauf opérations)		7 278 153.49 €	1 819 490.00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 512 000.00 €	378 000.00 €
2313	Constructions	6 381 484.81 €	1 595 370.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours (sauf opérations)		7 893 484.81 €	1 973 370.00 €
TOTAL		17 813 666.64 €	4 453 330.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 22 décembre 2023
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genois par voie dématérialisée, le

26/12/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.